AR Prefecture

047-214701955-20241023-DEL1372024-DE
Reçu le 28/10/2024

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 23 octobre 2024

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
en exercice : 29
Présents : 21
Votants : 28

OBJET :
Travaux complémentaires au lot n°2 du marché de travaux du Château-Musée Henri IV – Modification en cours d'exécution n°2

N° 137/2024

L'an deux mille Vingt-et-Quatre, le 23 octobre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 17 octobre 2024, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Étaient présents : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes et MM. DUFAU, BUSQUET, CASEROTTO et GELLY Adjoints au Maire, Mmes et MM. ARNAUNE, BOZZELLI, DAVID, VICENTE, BES, IBN-SALAH, Conseillers Délégués, Mmes et MM. ESSERTEL, TUFFERY, BERTHOUMIEU, TAROZZI, GARBAY, DULOUARD, FONTANEL, PRADO, BARRERE, GOUJON Conseillers Municipaux.

Absents excusés :
Monsieur SANCHEZ qui a donné pouvoir à Madame CASEROTTO.
Monsieur GOLFIER qui a donné pouvoir à Monsieur TUFFERY.
Madame SERRES-SOLANO qui a donné pouvoir à Monsieur VINCENTE.
Madame MEDECIN qui a donné pouvoir à Madame PRADO.
Madame VILLEREGNIER qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE.
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur BARRERE.
Madame TESSARIOL qui a donné pouvoir à Monsieur DULOUARD.
Madame GREGOIRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame IBN-SALAH ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 26 septembre 2024 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : Monsieur DUFAU

Le marché de rénovation, mise en accessibilité et sécurité incendie du Château de Nérac, en sa phase III, a été lancé par délibération n°062/2023 prise en séance du 09 juin 2023 et a été attribué en fin d'année 2023.

La maitrise d'ouvrage, en accord avec la maîtrise d'œuvre, a demandé à l'attributaire EUROVIA de modifier, à la marge, quelques-unes des prestations initialement prévues, ce que vous avez précédemment autorisé, en séance du conseil du 26 septembre dernier, et pour un montant de 2 609,50 € H.T.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

AR Prefecture

047-214701955-20241023-DEL1372024-DE
Reçu le 28/10/2024

Il est apparu que le devis n°20086364 du 2 août 2024 comprenait également des modifications de quantités pour des prestations de base. Les quantités indiquées à un marché sont, en effet, établies selon le quantitatif estimatif fourni par la maîtrise d'œuvre. Elles sont ensuite réévaluées en fonction des travaux effectifs et du récolement. Cela n'en induit pas moins un montant de travaux supplémentaires, ici égal à 3 917,14 € H.T, le montant total du marché devenant alors : 50 042,17 € HT, ce qu'il convient de rectifier.

Certains de ces choix impliquent également l'adoption de prix nouveaux à porter au C.D.P.G.F. du marché.

Ces éléments considérés, la Commission d'Appel d'Offres spécifique aux M.A.P.A. réunie en séance du 16 octobre 2024, a donné un avis favorable à ces travaux complémentaires, dont la teneur vous est donc présentée aujourd'hui.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Considérant l'exposé du rapporteur
Considérant le devis de la SOCIETE EUROVIA
Considérant l'avis de la C.A.O. spécifique aux M.A.P.A. en séance du 16 octobre 2024
Après en avoir délibéré
DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ACCEPTER** le principe de travaux complémentaires du lot n° 2 « V.R.D. – Pavage » du marché de travaux du Château-Musée Henri IV - Phase III, comme indiqué ci-dessus, d'un montant en plus-value de 3 917,14 € HT attribuée à la société EUROVIA, portant ainsi le montant total H.T. du lot n°2 à 50 042,17 € H.T.
- **D'ACCEPTER** le principe des prix nouveaux correspondants à porter au C.D.P.G.F. du marché.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces ou accomplir toutes les démarches relatives à la mise en œuvre de cette délibération.
- **DE DIRE** que les crédits concernant ces travaux sont inscrites au budget 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le MAIRE,

MAIRIE DE NERAC 47600

Le SECRETAIRE DE SEANCE,